



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Après la prière, M. MACKINTOSH soulève la question de privilège relativement à l'inconsistance de la version des faits du ministre de la Justice aussi bien à l'Assemblée qu'à l'extérieur de celle-ci sur l'intégrité du système de justice et propose :

QUE la question soit renvoyée au Comité des privilèges et élections.

Après les interventions de M. le *ministre* McCRAE, de M. ASHTON, de M. le *ministre* TOEWS et de M. LAMOUREUX, la présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré et qu'elle rendra une décision.

M. HICKES présente la pétition de L. Whiteway, J. Finlayson, K. Laporte et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. DEWAR présente la pétition de J. Spikhuk, A. Daniels, A. Shymanski et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. MALOWAY présente la pétition de O. Parenteau, B. Spence, J. Saint-Cyr et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. LAURENDEAU présente la pétition du St. Paul's College demandant l'adoption de la *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « St. Paul's College »*.

M. SANTOS présente la pétition de D. Carrette, C. Jubinville, G. Bourejeois et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M. DEWAR a présentée au nom de H. Nanacowy, R. Bouchie, E. Clarke et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M. HICKES a présentée au nom de M. Lentowich, L. Cann, R. Valez et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 11 mai 1998, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

16.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas VINGT-HUIT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE MILLE CENT DOLLARS pour L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

PROGRAMMES SCOLAIRES..... 28 740 100,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

27.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DOUZE MILLIONS SEPT CENT MILLE DOLLARS pour AUTRES AFFECTATIONS :

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE CANADA-MANITOBA
– DÉPENSES EN CAPITAL 12 700 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

33.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SIX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LES PROGRAMMES D'AIDE COMMUNAUTAIRE :

PROGRAMMES D'AIDE COMMUNAUTAIRE 6 254 600,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est reçu, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. NEWMAN, *ministre de l'Énergie et des Mines*, fait une déclaration au sujet de la Semaine minière nationale qui se déroule du 11 au 15 mai 1998.

M^{me} MIHYCHUK fait des observations sur la déclaration.

Pendant la période des questions orales, M. ASHTON invoque le *Règlement* au sujet de la réponse que le ministre de la Justice a donnée à une question du député de St. Johns et demande que les remarques qu'il a faites soient retirées.

Après l'intervention de M. le *ministre* McCRAE sur le rappel au *Règlement*, la présidente déclare le rappel irrecevable.

M. ASHTON fait appel de la décision devant l'Assemblée.

La question « La décision de la présidente doit-elle être maintenue? » est mise aux voix, et la décision est maintenue à la majorité.

POUR

DERKACH
DOWNEY
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
FILMON
FINDLAY
GAUDRY
GILLESHAMMER
HELWER
LAURENDEAU
McALPINE
McCRAE
McINTOSH (Assiniboia)

MITCHELSON
NEWMAN
PENNER
PITURA
PRAZNIK
RADCLIFFE
REIMER
RENDER
ROCAN
STEFANSON
SVEINSON
TOEWS
TWEED
VODREY 29

CONTRE

ASHTON	MACKINTOSH (St. Johns)
CHOMIAK	MALOWAY
DEWAR	MARTINDALE
DOER	McGIFFORD
EVANS (Brandon-Est)	MIHYCHUK
EVANS (Entre-les-Lacs)	REID
FRIESEN	ROBINSON
HICKES	SALE
JENNISSEN	SANTOS
KOWALSKI	STRUTHERS
LATHLIN	WOWCHUK 22

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. DYCK, M^{mes} McGIFFORD et RENDER ainsi que MM. SANTOS et LAMOUREUX font des déclarations de députés.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à 17 heures pour la période réservée aux affaires émanant des députés.

M^{me} WOWCHUK présente la proposition suivante :

Proposition n^o 27 : Halte Springwater

Attendu :

que la halte Springwater est un endroit d'approvisionnement en eau de source qu'entretient l'État et une halte routière qu'utilisent les touristes et les résidents de la région;

que, en 1987, le gouvernement provincial a amélioré l'installation et y a installé une pompe pour rendre l'eau plus accessible;

que le projet de privatisation de l'exploitation de la halte Springwater va à l'encontre de l'intérêt public et rendra l'eau de source moins accessible;

que les résidents craignent que la privatisation de la halte les oblige à payer pour obtenir de l'eau;

que le gouvernement provincial a décidé de privatiser les haltes sans consulter le public,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre des Ressources naturelles de ne pas privatiser la halte Springwater pour que le public y ait un accès sans restriction;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à mettre en oeuvre un programme permettant aux particuliers qui désirent établir une installation d'embouteillage d'eau d'avoir accès à d'autres sites plutôt qu'à des parcs publics.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M^{me} WOWCHUK, de M. TWEED, de M. le *ministre* PITURA et de M. DEWAR, M. le *ministre* McCRAE prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY